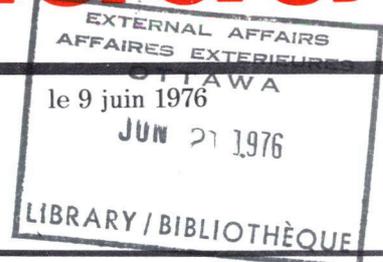




Ottawa, Canada.

Volume 4, N° 23
(hebdomadaire)



Un budget sans surprise ni hausse d'impôts – Résumé des nouvelles mesures	1
Coopération Canada/États-Unis sur les applications de l'espace	2
Un Hydroquébécois à l'honneur	3
Des ordinateurs qui "voient"	3
Permis de forage dans la mer de Beaufort	3
Nouvel accord aérien entre la France et le Canada	4
Le Canada et les droits de l'homme	4
Pour la sauvegarde d'un monument archéologique important	4
Exposition d'oeuvres inuit dans le cadre des Olympiques	5
Accord d'assurance-investissement	5
Nouvelles brèves	6

Un budget sans surprise ni hausse d'impôts – Résumé des nouvelles mesures

En présentant son premier budget à la Chambre des communes le 25 mai, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a déclaré: "Depuis plusieurs mois, le grand objectif national a été de ralentir l'inflation sans pour autant nuire à la reprise économique. Il faudra du temps et de la patience pour rétablir la stabilité des prix et un niveau plus élevé de production et d'emploi... Une intervention brutale destinée à produire des résultats rapides, provoquerait de graves perturbations et aggraverait le sort des catégories les plus touchées... Il vaut beaucoup mieux suivre notre ligne d'action de façon à rétablir la confiance et à permettre à tous les Canadiens d'envisager un avenir moins incertain".

Mesures budgétaires

Même si le nouveau budget n'apporte aucun changement dans le taux de base de l'impôt sur le revenu des particuliers, d'importantes modifications sont annoncées en ce qui concerne les déductions permises pour les frais de garde des enfants, lesquelles déductions sont doublées et passent à 30\$ par semaine ou à 1 000\$ par année par enfant jusqu'à concurrence de 4 000\$ par famille.

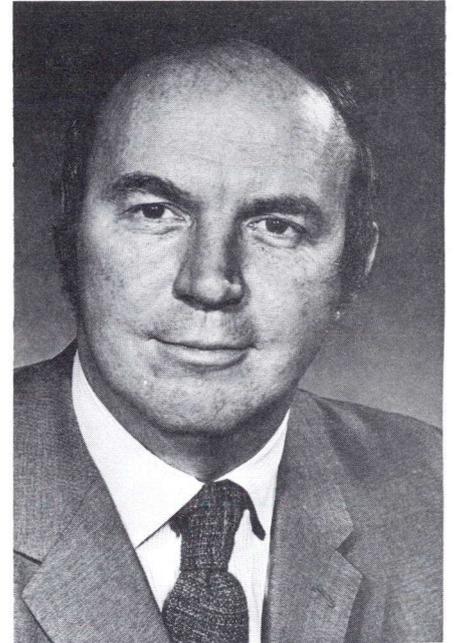
Le budget annonce aussi qu'un nombre plus important de sociétés seront obligées d'avertir à l'avance la Commission des augmentations de prix qu'elles prévoient, et de les justifier.

En ce qui touche les dépenses gouvernementales, leur taux de croissance sera de l'ordre de 14 p. cent pour la présente année financière, et de 11 p. cent pour l'an prochain.

Assurance chômage

Des modifications importantes sont apportées à ce régime: les huit semaines d'emploi assuré nécessaires pour avoir droit aux prestations sont portées à 12 semaines.

Un rapport plus direct sera établi entre, d'une part, le nombre de semaines de prestation et le nombre de semaines de travail et, d'autre part, les prestations liées au chômage régional



M. Donald Macdonald

et le sous-emploi dans les régions. Les indemnités de cessation de fonction ne réduiront pas les droits aux prestations.

Des modifications permettront le versement de prestations d'assurance-chômage, de façon discrétionnaire, aux bénéficiaires qui participent à des programmes d'emploi sélectif, de formation ou de travail à durée réduite.

L'administration du régime d'assurance-chômage et des programmes et services de Main-d'oeuvre Canada sera intégrée.

Les régimes d'épargne-retraite

Le maximum déductible au titre des cotisations des employés et des employeurs à des régimes enregistrés de pension sera porté de 2 500\$ à 3 500\$. La même augmentation s'appliquera au régime enregistré d'épargne-retraite lorsque le bénéficiaire est également membre d'un régime de pension, ainsi qu'aux cotisations des employeurs à un régime de participation différée aux bénéfices. Lorsque le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite ne participera pas à un régime de pension, le plafond annuel sera porté de 4 000\$ à 5 500\$.

Encouragement aux petites entreprises

Les bénéficiaires des sociétés privées sous contrôle canadien qui donnent droit à un taux réduit d'imposition seront notablement augmentés. Le montant annuel des bénéficiaires passibles de ce taux réduit sera porté de 100 000\$ à 150 000\$, tandis que le plafond cumulatif passera de 500 000\$ à 750 000\$.

Les modifications tarifaires

Les réductions temporaires de droits de douane appliquées en 1973 à une vaste gamme de produits de consommation seront prolongées encore d'un an jusqu'au 30 juin 1977, sauf pour deux produits. Ces réductions visent un volume d'échanges estimés à 1 million de dollars et demi par an.

De nouvelles réductions temporaires sont prévues pour le porc frais, le jambon, le bacon et le macaroni.

La conservation de l'énergie

Pour inciter à conserver l'énergie:

a) La disposition d'amortissement sur deux ans sera étendue à l'équipement qui permet d'utiliser comme combustible les déchets industriels ou de produire de l'énergie à l'aide des rebuts municipaux.

b) La taxe fédérale de vente sera supprimée sur de nombreux produits qui contribuent à la conservation de l'énergie ou à la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques, comme par exemple, les fours et les panneaux de chauffage solaire, les génératrices à écolienne et les pompes à chaleur.

Pour combattre le gaspillage de l'énergie, une taxe de 100\$ sera imposée aux climatiseurs pour automobiles, familiales, fourgons et camionnettes. La taxe d'accise appliquée actuellement aux automobiles lourdes sera majorée en quatre étapes de 1976 à 1979; une voiture pesant 5 250 lb verra la taxe de 225\$ passer à 1 020\$ en 1979.

Le régime fiscal des amortissements

Le gouvernement propose un certain nombre de modifications des taux d'amortissement et une nouvelle restriction applicable aux équipements loués.

Entre autres modifications, les taux d'amortissement seront plus élevés pour le matériel et la programmation d'ordinateurs, et moins élevés pour les aéronefs et l'équipement de radio, de télévision et de radar.

Les contribuables ne pourront plus réclamer l'amortissement sur l'équipe-

ment loué au-delà du produit net de la location de cet équipement.

La politique de dépenses

Les réductions des dépenses prévues pour 1975-76 et 1976-77 sont le reflet de la politique du gouvernement, qui a entrepris de modifier profondément la croissance de ses dépenses à long terme. Il s'agit d'un processus délibéré et systématique. Les gains déjà enregistrés dans cette politique de contrôle seront consolidés en 1977-78.

Le gouvernement a annoncé que l'ensemble des dépenses publiques ne devrait pas augmenter plus vite que la tendance du produit national brut. La hausse des dépenses fédérales prévue pour 1976-77 et 1977-78 est inférieure au rythme prévu de croissance du PNB.

Les politiques fiscale et monétaire

Dans le programme anti-inflation, la politique fiscale et la politique monétaire visent à accroître la demande totale et la production à un rythme compatible avec une réduction de l'inflation.

La banque du Canada a fixé entre 10 et moins de 15 p. cent son objectif initial pour la croissance de la masse monétaire au sens étroit. A mesure que l'économie progressera en terme réel, cet objectif sera abaissé progressivement, de façon à ce que le rythme de l'expansion monétaire soit compatible avec les buts du programme anti-inflation.

Dans la situation actuelle, la meilleure façon d'atteindre le même objectif au moyen de la politique fiscale consiste à surveiller de près l'augmentation des dépenses publiques. A mesure que la reprise se confirmera et que les dépenses du secteur privé augmenteront, les déficits des gouvernements fédéral et provinciaux pourront diminuer.

Les perspectives économiques et financières

On prévoit pour 1976 une croissance réelle de l'économie d'environ 5 p. cent. L'objectif consistant à ramener la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation à 8 p. cent d'ici le dernier trimestre de 1976 est à notre portée.

Selon les prévisions, l'économie canadienne devrait créer plus de 250 000 emplois nouveaux cette année. La reprise économique au Canada bénéficie-

ra de l'augmentation des exportations que permettra le redressement observé aux États-Unis et dans la plupart des autres pays industrialisés.

Notre balance commerciale commencera à s'améliorer sensiblement, ce qui permettra de réduire l'important déficit dans les échanges de biens et de services.

Les dépenses consacrées au logement seront élevées. Les revenus réels progresseront grâce à l'augmentation de l'emploi et au ralentissement des prix à la consommation. La dépense de consommation sera un facteur d'expansion dans l'économie. Le rythme de l'inflation devrait continuer à baisser en 1977.

Coopération Canada/États-Unis sur les applications de l'espace

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que le Canada et les États-Unis ont renouvelé leur accord de 1971 selon lequel le Canada reçoit les données du groupe de satellites LANDSAT construits et lancés par l'Agence nationale de l'Espace et de l'Aéronautique des États-Unis.

Les données sont reçues à la station terrienne de Prince-Albert, Saskatchewan, propriété du Centre canadien de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les images du Canada obtenues par les satellites et transmises directement à la station terrienne sont disponibles chez une entreprise de Prince-Albert responsable pour la reproduction des données et leur administration.

Les données du satellite sont utilisées pour faciliter la navigation dans l'Arctique, ainsi que pour la gestion des forêts, l'évaluation des récoltes, les travaux importants de génie et de l'environnement, les projets hydroélectriques, le contrôle des inondations et les révisions de cartes.

Des travaux de recherche en vue de l'extension et de l'amélioration des applications pratiques des images produites par ces satellites sont en cours au Centre canadien de télédétection à Ottawa.

Le gouvernement canadien a décidé de faire une contribution spéciale de un million de dollars à l'Italie afin de venir en aide aux survivants du tremblement de terre survenu dans ce pays.

Un Hydroquébécois à l'honneur

Richard Moreau, ingénieur au service des Relevés techniques de la direction Projets de centrales, a inventé pour l'Hydro-Québec une nouvelle méthode de cartographie par mesures géodésiques héliportées (méthode MGH). Cette méthode, propriété de l'entreprise, vient d'être brevetée par le Bureau des brevets de Washington et obtiendra très bientôt un brevet au Canada. C'est la première fois que l'Hydro-Québec fait reconnaître une de ses innovations par le prestigieux organisme américain.

Économie appréciable

La méthode MGH fut peu à peu mise au point de 1971 à 1973 par Richard Moreau dans le but d'établir la cartographie de l'Hydro-Québec. Par la suite, elle fut appliquée pour l'implantation du tracé et la cartographie des lignes du réseau de la baie James. Cette méthode appliquée pour l'arpentage de l'ensemble du réseau baie James, a permis de réaliser une économie de l'ordre de 25 millions de dollars pour la cartographie des lignes du réseau transport.

De plus, la méthode a permis que ces travaux soient réalisés à temps, ce qui était un défi d'envergure! Enfin, il faut signaler que grâce à elle, des économies de même type pourront être réalisées dans les futurs travaux de



Directeur général, Direction du génie à l'Hydro-Québec, M. L. Cahill, brevet américain en main, félicite Richard Moreau, inventeur de la méthode M.G.H.

Cartographie de l'Hydro-Québec.

Diffusion assurée

La méthode est remarquablement précise, simple d'application et particulièrement adaptée à l'implantation de tracés dans des régions difficilement accessibles. D'ores et déjà, des ingénieurs français et ceux de l'Institut géographique national sont venus spécialement au Québec se renseigner sur ces nouvelles techniques de mesures géodésiques.

Des ordinateurs qui "voient"

Les applications pratiques des ordinateurs capables de détecter et d'interpréter des images visuelles sont pour ainsi dire innombrables. Des chercheurs d'un laboratoire de génie de l'Université McGill travaillent à un modèle théorique de vision humaine dont la réalisation permettra à un ordinateur d'interpréter automatiquement les images qu'il "voit", et étudient simultanément plusieurs applications pratiques. Ces projets spéciaux, parmi lesquels il faut citer la lecture rapide et précise de données médicales, et qui sont menés par des spécialistes dans bon nombre d'autres domaines, ont une double utilité. Ils aident les chercheurs en informatique à tester les techniques de traitement de l'image, tout en permettant des gains de temps et d'énergie en matière de recherches médicales et autres.

Pemis de forage dans la mer de Beaufort

Le Cabinet a décidé de permettre, au cours de l'été 1976, à la société *Dome Petroleum*, de pratiquer le forage au large des côtes, dans la mer de Beaufort, moyennant certaines mesures de sécurité spéciales.

Des précautions spéciales seront prises afin de minimiser le risque de perturbation de l'environnement au cours de l'essai des installations de forage et en cas d'éruption du puits.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Buchanan, a déclaré: "Ce fut une décision difficile à prendre. Le gouvernement a dû tenir compte d'un grand nombre de préoccupations et de risques. D'une part, il devait tenir compte des besoins pressants en énergie au niveau national, des gisements prometteurs en pétrole et en gaz sous la mer de Beaufort, de

l'important engagement financier de la société *Dome Petroleum*, et, d'autre part, de la protection de l'environnement et des préoccupations des collectivités autochtones et de celles des États-Unis.

"Le Gouvernement est d'avis que les risques sont acceptables et, compte tenu du besoin de mieux connaître les ressources énergétiques du Canada, justifie le début des travaux de forage cette année."

M. Buchanan a fait remarquer que, des 20 000 puits forés en mer au cours des vingt dernières années, moins de 0.2% ont fait éruption. Des écoulements ne se sont produits qu'à quatre puits. C'est donc dire que les risques de pollution sont moins forts pour le forage en mer que pour le transport des hydrocarbures par navire.

Conditions rigoureuses de protection

Les techniques de forage à utiliser sont considérées comme les meilleures au monde; l'État imposera des conditions de protection de l'environnement très rigoureuses dont une surveillance continue des travaux, à bord des navires, par des inspecteurs fédéraux qui posséderont les connaissances techniques pertinentes et auront l'autorité d'arrêter les travaux.

De plus, la société *Dome Petroleum* sera tenue de souscrire une assurance au montant de 50 millions de dollars comme preuve de sa responsabilité financière au cours du forage, conformément à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cette responsabilité vaudra aussi pour les propriétés et les citoyens des États-Unis en Alaska.

Le gouvernement canadien sera prêt, dans l'éventualité d'un écoulement de pétrole, à aider les collectivités inuit et les habitants de ces régions à se remettre des dégâts.

Bien que tous les efforts seront déployés pour éviter un écoulement de pétrole, des mesures spéciales de nettoyage ont été prévues. La *Dome* devra faire appel aux meilleures techniques pour remédier aux écoulements.

En outre, avant le début des travaux de forage, on établira un plan d'action gouvernemental en cas des situations imprévues, en fonction duquel on ferait appel aux ressources des ministères des Transports, de l'Environnement, de la Défense nationale, des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Administration des T. N.-O.

Nouvel accord aérien entre la France et le Canada

Le Canada et la France ont conclu un nouvel accord sur les transports aériens remplaçant l'accord de 1950. Le texte, qui sera signé à Paris le 14 juin prochain, à l'occasion de la visite en France du ministre des Transports, M. Otto Lang, a été mis au point au cours de trois sessions antérieures de négociations.

La France obtient la desserte de Toronto ainsi que des droits de transit de Toronto à Los Angeles, avec un régime de fréquences déterminées.

L'exercice de ces droits nouveaux se trouve lié à un accord de *pool* conclu entre Air Canada et Air France, lequel a reçu l'approbation des autorités aéronautiques des deux pays. La France conserve en outre ses droits de trafic entre Montréal et Chicago. Par ailleurs, les compagnies aériennes sont convenues de maintenir entre Montréal et la France les services aériens correspondant aux besoins du public voyageur.

Le nouvel accord reprend les dispositions de l'échange de notes signées à Ottawa en septembre 1975 et relatif à l'exploitation de ligne entre Montréal et les Antilles françaises inaugurée par Air Canada en novembre 1975, en exploitation conjointe avec Air France.

En échange, le Canada acquiert le droit de desservir, en plus de Paris, deux nouveaux points à son choix en France métropolitaine et, au-delà de la France, trois points en Europe, au choix du Canada, quatre en Afrique et cinq en Asie dont la sélection est soumise à certaines conditions.

L'Accord prévoit également un échange de droits entre Vancouver et Papeete sous réserve d'un accord commercial préalable entre les compagnies aériennes, CP Air et UTA.

Le Canada et les droits de l'homme

Le représentant permanent du Canada aux Nations Unies a déposé auprès du Secrétaire général, le 18 mai, les instruments d'adhésion du Canada au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Protocole facultatif s'y rapportant.

Ces trois instruments ont été adoptés par l'Assemblée générale en 1966, mais les pactes et le protocole ne sont

entrés en vigueur qu'au début de l'année 1976, le 3 janvier et le 23 mars respectivement. Ils entreront en vigueur pour le Canada trois mois après le dépôt des instruments d'adhésion.

Le dépôt des instruments d'adhésion par le Canada fait suite à la Conférence fédérale-provinciale sur les droits de l'homme, tenue en décembre dernier sous la présidence du secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner. Cette conférence et les consultations antérieures tenues avec les provinces nous ont permis d'en arriver à un accord sur les modalités d'adhésion à ces traités internationaux et leur mise en oeuvre au pays, étant donné le partage des juridictions entre les deux ordres de gouvernement dans le domaine des droits de l'homme et du fait que plusieurs des dispositions des Pactes relèvent de la juridiction des provinces.

Les provinces ont déjà indiqué leur volonté de prendre les mesures appropriées ainsi que leur désir d'avoir des consultations régulières avec le gouvernement fédéral pour la mise en oeuvre de ces instruments.

En adhérant à ces instruments des Nations Unies, le Canada franchit une étape importante dans la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'engagement qu'il prend devant la communauté internationale est non seulement une garantie additionnelle qu'il offre à ses ressortissants mais aussi un signe de son désir de jouer pleinement son rôle comme membre de cette communauté dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour la sauvegarde d'un monument archéologique important

A la fin d'avril, à la place Royale de Québec, les fondations d'une habitation de Champlain, mises à jour par les archéologues du ministère des Affaires culturelles l'automne dernier, ont été accessibles au public durant une dizaine de jours. Depuis lors, ces importants vestiges connus sous le nom de *Vieux magasin du roi* ou *Magasin de Champlain*, ont été de nouveau temporairement enfouis en attendant que la Direction générale du patrimoine puisse terminer l'étude des méthodes scientifiques les plus appropriées

pour leur conservation, leur mise en valeur et leur accessibilité future au public.

La conservation de l'*Habitation de Champlain* se doit d'être réussie et définitive, car ce monument représente un élément patrimonial extrêmement précieux pour les Québécois. C'est un défi de taille posant d'épineux problèmes techniques qui ne pourront être résolus sans des études approfondies et des consultations avec les experts internationaux. En effet, c'est la première fois au Québec que la sauvegarde d'un monument archéologique présente de telles difficultés.

Des précautions s'imposent

Sans entrer dans les détails techniques du dossier, on peut le résumer comme suit. Les fondations des murs de l'habitation ont été recouvertes par des masses de terre au cours des siècles. La pression de ces masses de terre sur la maçonnerie varie selon l'époque où les remblayages successifs ont eu lieu. Ces pressions différentes ont pu modifier à divers endroits la solidité des murailles dont les réactions à la libération de leur gangue de terre sont actuellement imprévisibles. De même, les réactions chimiques des pierres et du mortier à la température et à l'hydrométrie ambiantes sont pour l'instant mal connues et pourraient résulter en une détérioration accélérée des fondations. Il serait donc imprudent, à l'heure actuelle, de les laisser à l'air libre.

C'est pourquoi dès que des échantillons eurent été prélevés des fondations, l'ensemble du site archéologique a été remblayé avec soin. Suivant les résultats de l'étude subséquente, il sera possible d'établir avec le minimum de risques les opérations techniques nécessaires à la conservation des vestiges de l'*Habitation de Champlain*. Lorsque l'on connaîtra les éléments scientifiques de conservation il sera possible d'envisager les mesures adéquates de mise en valeur et d'accessibilité du site.

Les vestiges de l'*Habitation de Champlain* constituent un patrimoine inestimable dont la conservation doit se faire avec les meilleures garanties de succès, ce qui élimine toute solution hâtive qui risquerait, à long terme, d'entraîner la perte de l'un des monuments archéologiques les plus importants d'Amérique du Nord.

Exposition d'oeuvres inuit dans le cadre des Olympiques

Une exposition singulière sera présentée dans le cadre du festival culturel canadien qui se tiendra à l'occasion des Olympiques. Il s'agit de *Le peuple de l'intérieur - Art de Baker Lake*. Cette exposition est le fruit du travail de 8 artistes inuit de la Coopérative Sanavik de Baker Lake (Territoires du Nord-Ouest).

L'exposition, qui s'ouvre le 25 juin à l'Art Gallery of Ontario de Toronto, se poursuivra jusqu'au 5 août, puis sera présentée au *Saidye Bronfman Centre* de Montréal du 16 août au 3 septembre.

Le peuple de l'intérieur est la première grande exposition inuit jamais organisée et présentée par l'Art Gallery of Ontario. George Swinton, qui a signé la préface du Catalogue de 1974 des sculptures de la Coopérative Sanavik de Baker Lake, a émis le commentaire suivant: "Gérée par des Inuit, la coopérative Sanavik demeure un foyer sans égal d'activités artistiques dont la puissance créatrice rayonne sur la grande collectivité qui s'étale à l'intérieur des terres, à quelque 180 milles à l'ouest des rives de la baie d'Hudson."

La communauté de Baker Lake vit au nord-ouest du lac qui lui a donné son nom. La région, nommée ainsi en 1762 par le capitaine Christopher, un explorateur, en l'honneur des frères sir William et Richard Baker de la Compagnie de la baie d'Hudson, était desservie par divers postes de traite. Ce n'est toutefois qu'en 1936 que la Compagnie y établit ses comptoirs.

Les artistes qui ont pris part à l'exposition sont Silas Aittauq, Luke Anguhallug, Ruth Annaqtuusi, Luke Iksiktaaryuk, Tuna Iquiliq (Erkoolik), Janet Kigusiuq, Jessie Oonark et Simon Tookoome. Leur style unique traduit la vision personnelle des gens de l'intérieur qui interprètent les images d'une vie où les traditions disparaissent rapidement tant dans les mémoires que dans la pratique. Les scènes, simples en apparence, sont stylisées de manière à produire un plus grand effet.

Quatre-vingt-dix oeuvres (dont des dessins, des estampes au pochoir et des gravures sur pierre), de la saponite et des bois de caribou sculptés, composent l'exposition. On trouve aussi 12 murales ornées d'appliqués de feutre, oeuvre de Jessie Oonark,



Photo: Art Gallery of Ontario de Toronto

Drum Dance Gathering par Luke Iksiktaaryuk (bois de caribou, 1972)

dont certaines sont présentées pour la première fois. L'une des pièces les plus spectaculaires (13 pi sur 21 pi), prêtée par le Centre national des Arts d'Ottawa, n'a jamais été exposée ni à Montréal ni à Toronto.

L'exposition, coordonnée par Reissa Schrager, a été rendue possible grâce au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et à la société

Benson & Hedges Ltd. Depuis 1959, cette dernière apporte son aide aux arts visuels. Ainsi, elle parraine d'importantes expositions muséologiques et nombre de projets d'intérêt public tels les "Fresques", 15 vastes murales peintes par des artistes canadiens de renom sur les murs extérieurs de grands immeubles de Toronto, Montréal, Ottawa, Winnipeg et Québec.

Accord d'assurance-investissement

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations (SEE), a conclu avec le gouvernement de Belize (anciennement Honduras britannique), pays d'Amérique centrale, un accord d'assurance-investissement en vue de mieux protéger les investissements canadiens contre des pertes éventuelles occasionnées par des actions politiques dans le pays d'accueil.

En annonçant cet accord, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacEachen, a précisé que des ententes de ce genre visent fondamentalement à renforcer les liens économiques entre les deux pays en facilitant l'apport de techniques et capitaux canadiens à Belize. Le régime convenu, qui prévoit les modalités de ré-

glement des réclamations tout en évitant un affrontement des deux gouvernements, ne protège que les clients détenant une assurance de la SEE sur l'investissement étranger.

La Division des garanties d'investissement à l'étranger de la SEE fournit aux Canadiens qui investissent à l'étranger une assurance contre les risques de guerre, d'insurrection, d'expropriation et de blocage des changes.

Le Canada a conclu, par l'intermédiaire de la SEE, des accords semblables avec 13 autres pays, soit la Barbade, le Ghana, l'Indonésie, Israël, la Jamaïque, le Libéria, la Malaysia, le Maroc, le Pakistan, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Singapour et Trinité-et-Tobago. Des négociations en vue de conclure des accords similaires se poursuivent actuellement avec de nombreux autres pays.

Nouvelles brèves

■ Sous l'égide du Conseil national des autochtones du Canada, deux Amérindiens du Canada, Shingoose et Duke Redbird, viennent de lancer la nouvelle étiquette *Native Country* avec un premier disque de musique folklorique contemporaine enregistré à Ottawa et gravé chez RCA à Toronto. Originaire du Manitoba, Shingoose a rencontré le poète et chansonnier ontarien Duke Redbird en 1971, au Festival de folklore de Mariposa, et ils travaillent ensemble depuis. Ils s'efforcent actuellement de faire connaître leur premier disque au Canada et aux États-Unis et projettent une tournée en Allemagne sous peu. Le Conseil national des autochtones est subventionné par le Secrétariat d'État pour promouvoir les talents indigènes, et ce premier disque est la réalisation d'un de ses nombreux projets touchant la musique, la littérature, le théâtre et le cinéma.

■ Les manifestations du JOUR DU CANADA qui se sont tenues en janvier à l'EXPO d'Okinawa, au Japon, ont remporté un grand succès. Le pavillon canadien a attiré 1 400 000 visiteurs et répondu à 1 000 demandes de renseignements au cours des 183 jours qu'a duré l'Exposition; le Canada a été le pays qui a fait le plus parler de lui: 175 articles et entrevues lui ont été consacrés dans la presse japonaise écrite et parlée.

■ Le ministère des Affaires culturelles du Québec s'est porté acquéreur des manuscrits (environ 15 000 pages) du célèbre écrivain Alain Grandbois.

En plus des oeuvres connues, notamment, *L'étoile pourpre* et *Les Voyages de Marco Polo*, on y retrouve une quantité énorme de poésies et de textes en prose. Le fonds Grandbois contient également des dessins, des études sur plusieurs écrivains et une foule d'autres écrits ayant fait l'objet d'articles de revues, de conférences ou d'émissions radiophoniques.

Né à Québec en 1900, Alain Grandbois est mort l'an dernier, en laissant une oeuvre d'une perfection rarement atteinte.

■ Une équipe de FUJI, un des cinq réseaux commerciaux de radiodiffusion du Japon, était à Vancouver récemment pour filmer un professeur canadien à son travail. Ce réseau présente une

émission éducative où l'on compare diverses méthodes d'enseignement utilisées à travers le monde. On y voit comment le professeur dirige sa classe, quel genre de rapports il entretient avec les enfants et leurs parents et quels systèmes de notation il utilise.

■ Le programme d'échanges universitaires du ministère des Affaires extérieures prend de l'ampleur. Quatorze nouvelles bourses d'études ont été accordées: cinq à l'Iran et trois à la Pologne, la Yougoslavie et la Hongrie. Ces bourses serviront à payer les études supérieures et les recherches postdoctorales d'étudiants étrangers au Canada.

■ Le Festival canadien international du film d'amateur, qui aura lieu en juillet, invite les cinéastes du monde entier à participer. On peut obtenir des renseignements et des bulletins d'inscription auprès du Bureau du Festival, 653 Dundas Street West, Islington, Ontario, M9A 1A4.

■ Dans le cadre d'une tournée transcanadienne, l'Orchestre symphonique de Vancouver, dirigé par Kasuyoshi Akiyama, jouera à Ottawa au Centre national des Arts, en mai. L'Orchestre est la première des grandes formations symphoniques canadiennes entreprenant une tournée intégrale du Canada (13 concerts).

■ En février dernier, les fabricants canadiens ont produit 5 890 358 disques de phonographes contre 4 373 320 en février 1975.

■ M. J.H. Warren, ambassadeur du Canada aux États-Unis, a remis un chèque de 50 000\$ au Centre des études canadiennes de l'université Johns Hopkins (Washington, D.C.). Il s'agit d'un cadeau du gouvernement du Canada à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance américaine. L'ambassadeur a fait don à la bibliothèque du Centre d'une collection de plus de cent volumes sur le Canada, pour favoriser dans ces établissements les études et les recherches sur notre pays.

■ Le Canada a accepté 187 881 émigrants au cours de 1975 soit une baisse de 14% par rapport au total de 218 465 en 1974. Le ministre de l'Immigration, M. Andras, a déclaré que la baisse sera encore plus accentuée en 1976 alors que le Canada n'acceptera qu'environ 145 000 émigrants.

■ La première émission de télévision en langue esquimaude et produite par des Esquimaux a été transmise dans le Nord au début de l'année. L'émission en question faisait partie d'une série de documentaires, d'une durée de 15 minutes, produits et filmés par une petite société de Frobisher Bay (T.N.-O.) appelée NUNATSIKMIUT, ou "gens d'un magnifique pays".

■ Une nouvelle loterie nationale administrée par toutes les provinces pourrait voir le jour en août prochain pour remplacer la loterie olympique.

A ces fins, le gouvernement fédéral a préparé un projet de loi qui doit être présenté au Parlement au cours de la présente session. Le projet permettrait à chaque province d'administrer une loterie. Ottawa espère qu'une partie des bénéfices servira à éponger le déficit de 900 millions de dollars des Jeux olympiques de Montréal.

■ Les ventes des grands magasins se sont élevées à 348,8 millions de dollars en février, une augmentation de 14% par rapport au total de 305,9 millions en février 1975.

■ Cinq cent quarante-trois manifestations artistiques, un "Corridart" alla du centre de Montréal au Parc olympique, 150 artisans canadiens de renom au travail en plein air, tels sont les éléments principaux du programme Arts et Culture (coût: 8 millions \$) qui se déroulera lors de Jeux de la XXI^e Olympiade.

■ 115 000 Français ont séjourné au Canada l'an dernier pendant une durée moyenne de 10 jours, tandis que Paris a accueilli 210 000 Canadiens pour un séjour moyen de cinq jours.

■ La production totale de lait au Canada en février 1976 s'est élevée à 1 129 567 000 livres, fournissant des recettes monétaires de 104 616 000\$ aux producteurs laitiers.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.